Dossier

Suivez-nous sur facebook ou twitter

: @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)

: @ cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

La présidence macron,c'est quoi ?

Le 15 octobre, le président de la République est intervenu pour la première fois en direct pour tenter d'expliquer sa politique.

Pour la CGT, les choses sont claires depuis son élection et celle de la majorité présidentielle...Cette politique ne sera pas au service des salariés, de leurs besoins, de leurs attentes. L'objectif de ce document, volontairement concis sur certains points, est de présenter concrètement les conséquences de celle-ci sur chacune et chacun d'entre nous. Les militants CGT sont à votre disposition pour débattre de ces questions.

Syndicat national CGT Finances Publiques • Case 450 ou 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

1 Code du travail : de nouvelles attaques

Les travailleurs de plus en plus soumis à l'arbitraire

La fin du quinquennat de François Hollande a été marquée par la volonté délibérée de mettre à mal le Code du travail. La loi El-Khomri, avant même d'entrer pleinement en application, a trouvé son prolongement avec le gouvernement actuel. Emmanuel Macron a affirmé sa volonté de réformer le Code du travail par voie d'ordonnances dans une même logique : s'attaquer à la hiérarchie des normes en permettant, sous couvert de négociations, de déroger aux règles nationales plus protectrices.

Exemple : une prime peut être prévue par un accord collectif au niveau national. Mais, suite à une pseudo-négociation, validée par référendum d'entreprise, elle peut ne pas être appliqué dans l'entreprise.

Pour la CGT, les choses sont simples : sous couvert de négociation au plus proche des salariés, dans l'entreprise, ces ordonnances permettent en fait de livrer les travailleurs, leurs rémunérations, leur temps de travail, leurs conditions de travail à l'arbitraire de leur patron, sans aucune protection, et sans qu'aucun syndicat ne puisse intervenir dans certains cas.

L'employeur a toute latitude pour faire du chantage à l'emploi, ou d'insérer dans la consultation des salariés non concernés.

La CGT revendique le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, et un Code du travail du plus protecteur des intérêts des salariés.

20 De nouvelles réformes à attendre

Les retraites dans le viseur

Le Code du travail n'est pas la seule réforme imaginée par ce gouvernement pour s'attaquer aux droits des salariés. Il s'attaque déjà à l'assurance chômage et à la formation professionnelle, et annonce vouloir dès l'année prochaine revoir notre système de retraites.

Si la globalité du projet et les éventuels arbitrages ne sont pas complètement connus, des points forts ressortent : le Président de la République l'a rappelé lui-même, il souhaite la fin des régimes spéciaux, ce qui signifie pour des fonctionnaires comme nous, la fin du code des pensions. Il prétend instaurer un régime unique où « *un euro de cotisation donne le même droit à tous* ». A mots couverts, il parle d'aller vers un système dit de « comptes notionnels ».

Dans ce type de système, chaque salarié se voit attribuer un compte virtuel où sont enregistrées les cotisations du salarié, revalorisées selon un indice annuel. La pension sera proportionnelle à ce capital virtuel, et fonction d'un coefficient dépendant de l'espérance de vie moyenne à l'âge de ce départ à la retraite.

Exemple (simpliste) : Deux salariés partent à la retraite au même moment ayant tous les mêmes droits ouverts (150 000 euros), l'un à 62 ans, et l'autre à 65 ans. En admettant que l'espérance de vie soit pour chacun de 75 ans, il reste donc théoriquement 13 ans à vivre au 1er, et 10 ans au 2nd.

Les montants de leurs retraite seront alors égaux à :

- *150 000 / 13 = 11 538 euros par an, soit 962 euros par mois pour le 1er*
- *150 000 / 10 = 15 000 euros par an, soit 1250 euros par mois pour le 2nd.*

Peu importe la pénibilité du travail ait impacté leurs espérances de vie, ni leurs carrières réelles, puisque seuls seront pris en compte les droits portés aux comptes individuels.

Évidemment, le gouvernement indique aujourd'hui que la réforme se fera progressivement, et qu'il n'y aura pas, durant le quinquennat, de modification de la date légale de départ en retraite. Mais dans un tel système, partir plus tard signifie continuer à acquérir des droits d'une part, et surtout se voir rétribuer le fait de percevoir sa pension moins longtemps en augmentant son montant.

Dans ce système, il s'agit avant tout de répondre aux attentes du patronat qui souhaite un taux de cotisation fixe, et non plus revalorisés comme actuellement. Les ajustements du financement liés à la situation économique ou à la démographie sont alors reportés sur le montant de la pension, et une forte incitation à partir plus tard.

La CGT revendique un système de retraite solidaire fondé sur la répartition et financé à hauteur des besoins. Elle porte le maintien des régimes spéciaux, qui visent à prendre en compte les spécificités de certains métiers et de certaines carrières, et du code des pensions qui est un élément essentiel de notre statut.

3 Une politique pour tous ?

Lors de son interview du dimanche 15 octobre, le président avait un objectif, celui d'expliquer que non, il n'était pas le président des riches.

Mais pour cela, il faudrait avant tout mener une autre politique que celle qu'il met en œuvre actuellement. Il faudrait expliquer comment en baissant les APL de 5 euros par mois, on ne vise pas les plus démunis alors même qu'en parallèle on transforme l'ISF pour ne plus retenir que la part immobilière, en oubliant volontairement le capital des plus riches. Résultat: près de 3 milliards d'euros qui disparaissent des recettes de l'état, et un gouvernement qui ensuite va nous expliquer qu'il faut réduire la dépense publique et donc s'attaquer au service public. Ce sont les citoyens les plus pauvres, les plus en difficultés qui n'auront plus accès au service public. Ils sont donc pénalisés sur tout les plans.

Ce n'est pas la vision que la CGT porte du service public, nous défendons l'idée d'un service public de proximité au plus proche des besoins des citoyens.

4 Service public : une cible du gouvernement

Comme tout bon gouvernement appliquant une politique de réduction de la dépense publique, le Pouvoir Exécutif n'a de cesse de clamer son attachement au service public, son importance pour la population, etc…

Contrairement à ces discours lénifiants qui nous sont servis à longueur de temps, la réalité est tout autre.

C'est, par exemple, la mise en place d'un comité CAP 2022 dont l'objectif est de regarder ce qu'il est possible de transférer, de privatiser ou d'abandonner comme missions de service public. Toutes les administrations sont concernées, et la DGFiP en premier chef. L'ASR que nous subissons aujourd'hui n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Si un précédent président de la république, ancien ministre du budget notamment, avait pu expliquer la fusion comme un moyen de supprimer des soi-disant doublons inutiles entre l'ex-DGI et l'ex-DGCP, nul doute qu'aujourd'hui, certains ne se priveront pas de nous expliquer que des collectivités locales sont en doublons entre elles, que France Domaine serait bien mieux en agence immobilière, que l'informatique de la DGFiP serait plus efficace au service de structures interministérielles, qu'avec le Prélèvement à la source nombre de nos missions ne seraient plus justifiées.

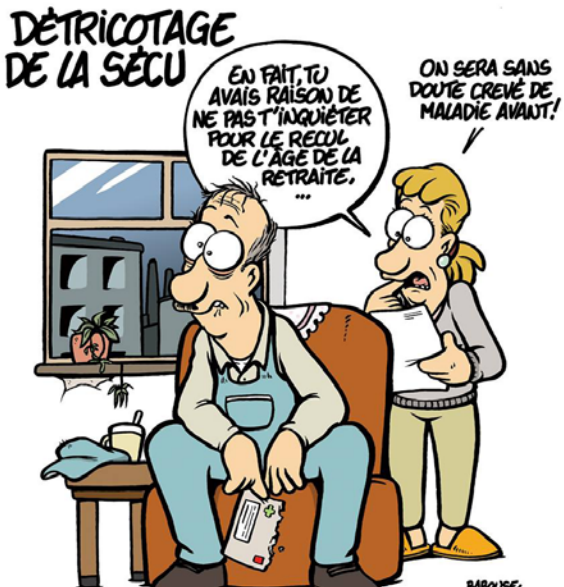

La CGT Finances Publiques réaffirme que toutes nos missions sont essentielles et doivent être gardés dans le périmètre de notre administration. Qu'il s'agisse des cœurs de missions ou des fonctions supports, aucune ne peut être dissociée tant elles sont complémentaires entre-elles.

5 Fonctionnaires : il n'y a rien pour vous !

Preuve que les fonctionnaires ne sont pas des nantis, c'est que de toute évidence, il n'y a rien pour eux dans la politique de ce gouvernement.

En matière de hausse du pouvoir d'achat, pour les fonctionnaires il n'y aura rien! C'est le message que le ministre de l'action et des comptes publics développe auprès des organisations syndicales de fonctionnaires.

Pas d'augmentation du point d'indice, et surtout une volonté nette de mettre en œuvre une rémunération au mérite pour les fonctionnaires. Depuis le début des années 2000, les fonctionnaires ont perdu près de 15% de leur pouvoir d'achat. Dans le même temps, cette volonté de mettre en œuvre une rémunération au mérite est une nouvelle attaque contre notre statut.

C'est particulièrement grave, car des droits pour les agents et des devoirs vis-à-vis de la population (égalité de traitement par exemple) y sont attachés. Voilà pourquoi la CGT défend le statut des fonctionnaires.

En terme de pouvoir d'achat, la CGT revendique l'augmentation du point d'indice qui est le socle de notre rémunération, et rejette toute forme de rémunération au mérite, telle que le RIFSEEP par exemple.

6 Réforme de la CSG : danger pour la protection sociale, et l'IR

Dans ses grandes promesses de campagne, le président de la république avait pointé l'augmentation du pouvoir d'achat. Objectif que chacun peut partager. Mais la méthode utilisée est trompeuse !

Le gouvernement va supprimer des cotisations sociales (maladie et chômage) pour les remplacer par de la CSG (+1,7 points). En diminuant la part des cotisations (salaire socialisé) au bénéfice de la CSG (un impôt), il fragilise le financement de la sécurité sociale. En effet l'affectation d'un impôt n'est pas garantie, mais dépend chaque année de la loi de finance.

Au premier janvier 2018, la CSG sera donc portée à 9,2 % pour les actifs et à 8,3 % pour les retraités percevant une pension supérieure à 1 198 euros par mois.

Ces retraités en seront de leur poche, car ne cotisant pas à la branche « maladie » et à la branche « chômage », tout comme les contractuels, les indépendants et les fonctionnaires (car si une compensation est prévue, elle ne produira plus d'effet à partir de janvier 2019).

De plus, la place prépondérante que prend la CSG dans les recettes publiques, liés à la mise en place du prélèvement à la source, pourrait bien avoir pour conséquence la fusion de l'IR (principe de tranches) et de la CSG (principe de taux), donc la fin de la progressivité de l'IR.

Pour la CGT, le financement de la sécurité sociale doit être assis sur les cotisations sociales et la progressivité de l'impôt doit être améliorée.

7 À la DGFiP, quelles conséquences ?

Cadeaux faits aux plus riches, abandon de recettes pour l'État et diminution de la dépense publique ont de toute évidence des conséquences néfastes pour l'ensemble des fonctionnaires (pouvoir d'achat en berne, rétablissement du jour de carence …).

Les agents des Finances publiques sont loin d'être épargnés ! Notre administration se devant d'être exemplaire, nous payons encore et toujours un large tribu aux suppressions d'emplois. 1600 prévus pour la fonction publique d'état, 1600 à la DGFiP (tout en tenant compte d'effets de compensation, car de rares ministères gagnent quelques emplois) : c'est tout simplement scandaleux !

Cela annonce encore des restructurations incessantes, la priorisation des tâches, l'abandon pur et simple de missions, du réseau de proximité, un prélèvement à la source inutilement compliqué et injuste....

Quelques exemples d'annonces de la direction générale: la fin des « produits divers » dans la moitié des DRFiP, la fin des services ressources humaines traditionnels pour les remplacer par des centres de gestion et une plate-forme d'appels, la fermeture ou la fusion de nombres de Centre des Finances Publiques.

Très concrètement, c'est la destruction progressive de la DGFIP que nous vivons, par la concentration des structures et l'abandon actuel et programmé d'un maximum de missions.

Pour chacun d'entre nous, il est de plus en plus difficile de donner du sens à notre travail et de se projeter dans notre avenir professionnel, voire personnel.

Pour la CGT, il faut au contraire redonner des moyens à la DGFiP pour que nous puissions exercer pleinement nos missions. Au regard de l'importance de la fiscalité locale et nationale, de la gestion publique de l'État, et de l'aide apportée aux collectivités territoriales, il s'agit même là d'un enjeu de société.

8 Pour moi, agents des finances qu'est ce que ça change ?

Aujourd'hui chacun d'entre nous subit la pression et l'absence de lisibilité dans ses fonctions, entraînant un réel mal vivre au travail. Pour notre carrière, nous avons vu les possibilités de promotions s'effriter peu à peu pour n'être aujourd'hui que peaux de chagrin.

Maintenant la DG s'attaque à nos règles de mutation en laissant toute la latitude aux directeurs locaux pour décider arbitrairement des mutations de chaque collègue au sein du département. Cela rappelle étrangement la politique du gouvernement dans le secteur privé : effacer les règles et protections nationales pour laisser le salarié, l'agent, seul face à son patron. L'attaque de la direction générale contre les règles de gestion cherche ainsi à casser les droits que les agents ont acquis... par les luttes et rapport de force !

9 Que faire ? mobilisons nous collectivement

Si les agents des Finances ont su arracher des acquis et protections à travers les luttes, pourquoi resterions-nous aujourd'hui immobiles quand on veut nous les reprendre, que l'on veut détruire le service public fiscal, foncier et comptable ?

C'est pourquoi, **la CGT vous propose de nous réunir partout et sous toutes les formes, pour débattre et décider des actions à mener, dans la durée, dans l'unité la plus large possible, pour imposer nos revendications, améliorer nos conditions de travail, la réalisation de nos missions, le service au public.**

Face aux attaques antisociales, la CGT continuera à œuvrer, avec vous, à la convergence des luttes, public et privé, toutes et tous ensemble pour défendre et faire avancer nos droits !

Je me syndique...

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... N° DGFiP (AGORA) : ..... Direction : .....

Service / Résidence : ..... Grade : ..... Échelon : ..... Indice : .....

Tél. pro : ..... Tél. perso (facultatif) : .....

A ..... le ..... / ..... / ..... Signature :

Tu peux nous joindre :

- **par courriels** : cgt@dgfip.finances.gouv.fr *ou* dgfip@cgt.fr
- **par téléphone** : 01.55.82.80.80
- **adresse** : CGT Finances Publiques - Case 450 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex